
YEŞİM NAZLAR : Jonathan, est-ce que nous pouvons commencer l'appel ?

JONATHAN ZUCK : Oui, absolument, allons-y.

YEŞİM NAZLAR : Très bien, merci beaucoup. Nous allons commencer l'enregistrement et je vais ensuite faire l'appel. Et j'aimerais vous rappeler de bien éteindre vos micros lorsque vous ne parlez pas.

Bon après-midi, bonsoir ou bonjour. Bonjour à cette conférence du CPWG. Nous sommes mercredi 15 août. Il est 13:00 UTC. Nous avons aujourd'hui sur le canal anglais Jonathan Zuck, Holly Raiche, Cheryl Langdon-Orr, Abdulkarim Oloyede, Dev Anand Teelucksingh, Gordon Chillcott, Alan Greenberg, Sébastien Bachollet, Glenn McKnight, Kaili Kan, Joel Thayer, Bartlett Morgan, Satish Babu, Justine Chew, Alberto Soto, Yrjö Lansipuro et Maritza Moll. Nous n'avons personne sur le canal espagnol ou français pour le moment. Nous avons reçu des excuses d'Olivier Crépin-Leblond, de Seun Ojedeji, Alfredo Calderon, Hadia Elminiawi et Maureen Hilyard.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Au niveau du personnel, nous avons Heidi Ullrich, Evin Erdoğan et je suis Yeşim Nazlar. Nous attendons Theresa Swinehart et [inintelligible] qui vont nous rejoindre un petit peu plus tard selon l'ordre du jour. Nous allons avoir une interprétation en langue espagnole et française et nos interprètes de langue espagnole sont Claudia et David et nos interprètes de langue française sont Claire et Jacques. Et je gèrerai donc cet appel aujourd'hui.

Et avant de commencer, j'aimerais rappeler à tout le monde de bien indiquer votre nom avant de prendre la parole, ceci pour la transcription et les services d'interprétation. Nous aimerions également vous remercier, si vous êtes au téléphone, d'utiliser *6 pour éteindre le micro.

Et nous allons maintenant donner la parole à Jonathan Zuck.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup Yeşim. Bienvenue à toutes et à tous pour cet appel du CPWG. Comme vous pouvez le voir sur l'ordre du jour sur la droite de l'écran Adobe Connect, nous avons beaucoup de travail qui nous attend aujourd'hui. Et nous allons faire de notre mieux.

Nous allons avoir une mise à jour sur les procédures ultérieures, sur la rédaction de toutes ces politiques. Alan Greenberg

s'exprimera pour toutes les activités, pour tous les rédacteurs dont nous aurons besoin. Nous allons parler avec le personnel de l'EPDP et du RGPD.

Donc sans plus attendre, j'aimerais savoir s'il y a quelqu'un qui a un amendement, une modification à l'ordre du jour ? Très bien. Et bien, personne ne s'étant exprimé, n'ayant levé la main sur l'ordre du jour, nous allons le conserver. Nous avons des actions qui proviennent du dernier appel pour les différents rédacteurs pour les procédures ultérieures. Et nous avons également la création sur Skype de chat. Donc nous allons commencer le processus. Nous allons demander à des rédacteurs, s'il y a des rédacteurs. Et nous allons également travailler à la liste de diffusion par courriel.

Donc veuillez s'il vous plaît mettre mes transparents à l'écran pour que je puisse tout de suite, donc, effectuer ma présentation. Donc Yeşim, est-ce que j'ai le contrôle de mes transparents ?

YEŞİM NAZLAR : Oui, absolument.

JONATHAN ZUCK : Donc nous avons eu différents débats ces dernières semaines sur les formes et fonctions. Nous avons eu une conversation

substantielle la semaine dernière sur ce que nous voulions traiter. Et donc j'ai préparé quelques transparents pour cette décision. Nous allons identifier des rédacteurs et rédactrices. Et nous allons voir les sections qui restent, donc. Et nous allons essayer de voir quelle sera notre position, comment nous répondons si nous répondons à ces questions par rapport au groupe de travail des procédures ultérieures pour les nouveaux gTLD.

Par rapport aux rédacteurs, pour les personnes qui ne sont pas de langue anglaise, moi, j'aimerais essayer d'améliorer la procédure pour que tout le monde puisse participer, même si vous n'êtes pas de langue maternelle anglaise. Donc on a pensé à la traduction mais j'ai parlé avec le personnel et ils sont prêts à éditer et avoir la possibilité d'aider un petit peu les personnes qui ne sont pas de langue maternelle anglaise. Donc si vous voulez travailler sur une section, si vous voulez que quelqu'un revoit votre texte, et bien c'est tout à fait possible et le personnel peut tout à fait vous aider Donc c'est très très bien.

Il y a des personnes qui rédigent déjà beaucoup de commentaires et beaucoup de ces commentaires peuvent être étiquetés, donc il y a des questions de style qui se posent également. Donc moi, j'aimerais que tout le monde puisse se proposer en tant que rédacteur ou rédactrice puisque nous allons avoir maintenant le soutien du personnel pour revoir un

petit peu ce qui a été écrit. Est-ce que vous avez des questions sur ce processus ? Cheryl, allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR : Ce n'est pas une question, mais ce que je voulais dire simplement, c'est que je soutiens tout à fait cela. Je crois que cela encourage, en effet, plus de personnes à se porter volontaires pour rédiger des textes et que ce soit un travail moins monolithique. Mais je crois que cela va être très utile par rapport au travail que nous voulons effectuer. Donc merci beaucoup. C'est un bon point très positif.

JONATHAN ZUCK : Merci beaucoup, Cheryl. Nous avons tous beaucoup d'expérience de la traduction de ce que nous dit Cheryl de l'anglais. Donc j'encourage vraiment tout le monde à s'engager, à devenir des rédacteurs et essayer de voir un petit peu comment cela marche. On veut vraiment qu'il y ait plus de personnes qui fassent entendre leur voix et qui se mettent à rédiger.

Donc ce que nous devons faire, c'est finaliser la liste des questions sur lesquelles l'ALAC a commenté et donc désigner des rédacteurs.

Alberto, je crois, a levé la main.

ALBERTO SOTO : Moi, je ne parle pas anglais en langue maternelle et j'ai tout à fait confiance dans le personnel et dans Cheryl.

JONATHAN ZUCK : Merci beaucoup Alberto. On est très content. Vous allez être notre cobaye un petit peu. C'est très bien, bienvenue à bord.

Nous avons deux étapes. On en a parlé lors du dernier appel. Je crois que nous avons à peu près 45 minutes pour gérer cela. Je sais que c'est beaucoup de travail mais faisons de notre mieux.

Donc d'après l'enregistrement, nous avons obtenu un consensus par rapport à des commentaires sur les procédures ultérieures, sur l'acceptation universelle, la prévisibilité, la clarté du processus de dépôt des dossiers, l'intérêt public global et les frais, la tarification. On en a parlé sur [listserv], sur la liste de diffusion, mais il semble que nous avons quand même atteint un consensus.

Alors par rapport aux procédures ultérieures, le chiffrage de tout cela, les instruments de mesure, oui, absolument, il faut mieux définir ces instruments de mesure pour voir à quoi ressemble le succès dans le cadre de la perspective de l'ALAC. Ces chiffres, est-ce qu'ils ont été collectés sur les différents indicateurs concernant le marché, concernant la santé du marché

également ? Donc il existe des données qui sont collectées. Et la question est : qui s'intéresse le plus à cela ? Et comment est-ce que l'on va utiliser ces instruments de mesure, ces chiffres, pour les procédures ultérieures ? Donc est-ce qu'il y a quelqu'un que cela intéresse plus particulièrement ? Et qui voudrait donc travailler sur ces indicateurs du marché ? Qui voudrait donc définir ces instruments de mesure pour la prochaine série de gTLD ?

ALAN GREENBERG :

J'ai du mal à lever la main. Je crois que je l'avais dit la dernière fois, je crois qu'il faut être plus précis. Ce n'est pas seulement l'utilisation des métriques mais comment on va les utiliser dans le cadre du programme. On peut collecter parfois uniquement après. Mais il y a des registres qui ont des obligations et qui ont des obligations de nous donner des données. Alors la question qui se pose est quelles sont les données que nous allons obtenir des registres ? Comment allons-nous juger l'engagement dans le programme ? Qu'est-ce qui doit être inséré dans le programme par l'ICANN pour pouvoir bien gérer cela ?

JONATHAN ZUCK :

Pour préciser, on pensait que nous devons appliquer cette recommandation. Et c'est plus un concept qu'autre chose.

ALAN GREENBERG : Oui. Par exemple, si on mesure les questions d'abus, de comportements malhonnêtes, on peut par exemple parler d'un opérateur de registre et faire un rapport et les indicateurs de performance que nous allons utiliser vont être simplement créés par des tierces parties après les faits. Donc ce n'est pas clair, on ne sait pas ce qui doit être fait à l'intérieur du programme ou par la suite. Je ne sais pas très bien si je peux expliquer cela plus clairement. Est-ce que vous m'avez compris ? Ce sont des choses qui sont utiles et des choses sur lesquelles nous devons agir et que nous devons créer maintenant.

JONATHAN ZUCK : D'accord.

Holly, vous avez la parole.

HOLLY RAICHE : Juste un commentaire. Lorsqu'on a commencé à travailler dans ce processus, une des choses que nous avons demandées, c'était de voir la confiance des consommateurs, etc. Et nous avons fait des suggestions sur les indicateurs de performance qui n'a pas été prise en compte. Dans le rapport intérimaire, il y a plusieurs commentaires sur ce point-là qui pourraient être révisés, voir un petit peu ce qu'ils contiennent parce qu'il y avait

des suggestions concernant ce que nous devons mesurer pour voir quel était le bénéfice que cela pourrait avoir sur les consommateurs en général. Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci Holly. Est-ce que vous vous portez volontaire pour analyser cette question ?

HOLLY RAICHE : J'ai écrit des commentaires dans le rapport intérimaire. Je vais regarder ces commentaires que j'ai écrits et je les mettrai à l'endroit où vous me direz de les mettre. Je sais qu'il y a une autre personne qui a fait beaucoup de travail sur les indicateurs de performance qui pourraient être utiles aussi. Il y a une série de choses disant ce qu'il faudrait mesurer comme indicateurs de performance. Et je vais rechercher tout cela.

JONATHAN ZUCK : Merci Holly. Je suis ravi que vous vous occupiez de cela. Beaucoup de ces indicateurs ont été créés par ce groupe de travail et sont appliqués dans le travail en général ou sur le marché. Donc ce sont des règles dont il faudrait tenir compte.

HOLLY RAICHE : Oui.

JONATHAN ZUCK : Bien, je vois qu'il y a des gens qui écrivent dans le chat, qui disent qu'ils sont intéressés pour participer au travail pour recueillir ces indicateurs. Je vois que vous avez écrit... Et je note la question qui figurera dans la transcription, Holly, que vous allez travailler sur ce point particulier. Merci. À moins que le personnel ne soit contre, je pense que c'est une bonne idée. Et nous allons demander aussi au personnel de contribuer à ces indicateurs de performance. Bien.

Le problème suivant était l'acceptation universelle. Il y a un soutien universel. Ici, il faudrait voir qu'est-ce qu'il faudrait faire à propos de l'acceptation universelle. Je me demande s'il y a un rôle potentiel que la communauté d'At-Large pourrait jouer ici pour travailler sur l'acceptation universelle. C'est un point sur lequel nous sommes tous d'accord; c'est un problème fondamental dans le programme des nouveaux gTLD. Est-ce que vous avez quelque chose à dire concernant ce que la communauté devrait faire dans ce domaine? Est-ce que quelqu'un serait intéressé pour travailler ici comme rapporteur? Holly, allez-y.

HOLLY RAICHE : À propos de ce problème, il s'agit des IDN. Je me demande si on ne pourrait pas demander Edmon Chung puisque c'est

quelqu'un qui s'y connaît vraiment dans ce domaine et qui a beaucoup de choses à dire à ce propos parce que c'est un sujet très très spécialisé.

JONATHAN ZUCK :

Je pense que c'est non seulement à propos des IDN mais c'est aussi à propos de tout ce qui est nouveau. Cela ne change pas la valeur de votre recommandation ; bien sûr, cela peut être utile de demander à Edmon Chung de travailler là-dessus puisqu'il a travaillé dans ce domaine pendant longtemps. Mais je dirais que ce n'est pas seulement une question d'IDN. Il y a beaucoup d'autres choses ici qui sont contenues. Il s'agit des codes de validation, des messages, il y a des domaines à trois lettres et ce type de choses. Est-ce que quelqu'un est intéressé pour travailler ici dans ce domaine de l'acceptation universelle ? Est-ce que quelqu'un serait d'accord ? Bien. N'oubliez pas de dire qui vous êtes quand vous prenez la parole. Donnez votre nom s'il vous plaît lorsque vous commencez à prendre la parole. Bien. Est-ce que quelqu'un serait intéressé, donc, par l'acceptation universelle ? Je vais contacter Edmon Chung, je pense que c'est une bonne idée. Et il n'appartient pas à At-Large mais il a travaillé sur ce problème puisqu'il représente .bank. Et peut-être qu'on peut lui demander de prendre la parole ici dans notre groupe pour nous aider à partager des idées concernant le

travail à faire et ce qui paraît utile ici pour aborder cette question. Bien.

Je vais donc noter cela comme deux choses à faire : contacter Edmon pour lui demander ce qui s'est passé dans le domaine de l'acceptation universelle et attendre ses commentaires. Je pense que cela peut être utile.

Bien, maintenant... J'ai entendu un grand soupir. C'était vous, Holly ? Bien, nous passons au point suivant, prévisibilité. Qui et comment lesancements doivent être définis. Nous avons ici plusieurs documents qui pourraient être utiles sur la façon dont cesancements doivent être définis. Et apparemment, on suggère que lorsque la candidature est acceptée... Holly, vous voulez prendre la parole ? Allez-y, Holly.

HOLLY RAICHE :

À propos de la prévisibilité, je pense qu'il y a d'autres problèmes ici outre celui que vous avez ici. Pour les candidatures de la communauté, il s'agit de définir s'il s'agit des candidatures de la communauté ou pas, voir si ces communautés existent vraiment... Je pense qu'il y a tout un problème à ce propos ici sur lequel nous devrions réfléchir.

JONATHAN ZUCK : Oui. C'est tout ce que j'ai mis sur cette diapositive. Je sais qu'il y a d'autres choses qui pourraient être rajoutées. Il y a par exemple des questions concernant les candidatures de la communauté dont on pourrait parler. Vous avez raison, oui. Bien.

Donc le processus de candidature, c'est une autre question importante, plus de transparence dans ce processus pour que cela ait un impact sur les candidats, la participation des candidats, la prévisibilité pour les candidats qui ne pas signifier l'isolation. Une étude est nécessaire concernant les besoins d'ICANN pour être capable de s'adapter. Je crois qu'il y a une série de choses ici importantes. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ici sur ce processus de candidature ? Peut-être que c'est clair ? Ah, Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG : Merci. Ici, je me demande un petit peu pourquoi on participe à cette partie-là. Je ne comprends pas très bien. Parce que nous voulons de la clarté, bien sûr, pour les candidatures qui devraient être déployées, mais je ne comprends pas très bien pourquoi nous faisons un commentaire ici.

JONATHAN ZUCK : Alan, je pense que c'est une bonne question. Je suis d'accord avec vous. Je vais vous donner mon opinion personnelle, pas en tant que président. Apparemment, il y a une exception ici et c'est la position de Chris sur la prévisibilité, qui impliquerait l'immunité pour At-Large, pour le GAC, etc. Donc il y a un problème ici. Mais je suis d'accord avec vous, oui. Il y a d'autres gens qui l'ont dit aussi lors de ce dernier appel.

ALAN GREENBERG : Merci. Si je peux reprendre, apparemment, l'exemple que vous avez donné, c'est que nous sommes contre la prévisibilité et la clarté. Si vous pensez que cela veut dire qu'ils ne veulent pas que nous fassions de commentaires, nous devons savoir de quel côté nous sommes et voir si nous voulons faire des commentaires ou pas.

JONATHAN ZUCK : Oui, tout à fait, vous avez raison. C'est un petit peu... oui. Je pense qu'il y a une série de définitions liées à la prévisibilité, des choses comme des confusions de chaînes et l'importance pour les utilisateurs finaux, ce type de choses. C'est pour cela que cela pourrait être quand même utile de commenter là-dessus.

ALAN GREENBERG : Je suggère que si on n'a pas quelqu'un qui sabe exactement ce qu'il veut dire, on le laisse de côté.

JONATHAN ZUCK : Je vais en parler avec Chris alors pour voir s'il veut écrire quelque chose sur ce point. Nous allons laisser cela de côté et je vais demander au personnel d'écrire que nous allons consulter Chris à ce propos. Merci.

Il y a un autre problème où il y a eu un consensus lors du dernier appel concernant le besoin de priorisation de la communauté. Il s'agit des types de TLD différents ou des différents types de TLD. C'est trop strict, la participation est limitée. On a besoin de davantage de participation de la communauté. Il y a le problème de la confusion de chaînes. Qui souhaite y participer et s'occuper de la partie de la rédaction ? Qui veut être le rapporteur ici ? Marita a dit qu'elle s'était portée volontaire ici mais qu'elle ne se sent pas vraiment sûre d'elle pour être le rapporteur.

Bien. Si vous pensez, Marita, que vous pouvez commencer à nous donner un coup de main, ce serait utile. Une fois que quelque chose démarre, après, vous n'êtes plus seule. Les gens vont faire des commentaires, vont vous aider, vous ne serez pas toute seule dans ce travail. Mais je pense qu'on a vraiment besoin d'un rapporteur ici. C'est une activité qui a l'air d'être une

activité solitaire mais qui ne l'est pas ; ne vous inquiétez pas.
Vous aurez l'aide de vos collègues. Bien.

Nous allons faire ici une action à suivre à ce propos disant que Marita se porte volontaire comme co-rapporteur pour la priorisation de la communauté. Est-ce que nous pouvons avoir un autre co-rapporteur de façon à ce qu'on puisse aider Marita ? Nous allons essayer d'organiser quelque chose sur le wiki.

HOLLY RAICHE : Apparemment, il y a trois volontaires : Abdulkarim, Marita et [inintelligible].

JONATHAN ZUCK : Merci. On a discuté déjà un petit peu de cela sur la liste de diffusion et il semble donc que certaines personnes soient plus cyniques que d'autres par rapport aux commentaires à effectuer ou pas, est-ce que l'on doit continuer à effectuer des commentaires sur ce sujet, sur les PIC, sur les PIC volontaires et les autres qui sont obligatoires. Donc nous avons quelqu'un qui lève la main ? Holly, allez-y.

HOLLY RAICHE : Moi, je crois qu'on peut dire que ce devrait être obligatoire parce que lorsque je vois le type de questions qui sont posées, est-ce que par exemple il va y avoir un processus de PIC ? Et est-ce que

cela va faire partie du RAA ? Pour le moment, les PIC sont gérés par l'intermédiaire d'un processus un petit peu spécial de résolution. Et ce n'est pas un processus de contrôle qui est très satisfaisant. Donc moi, je crois qu'il faut que ce soit bien dans les règles pour les nouveaux registres. Il faut tester absolument cela. Et les critères de test et des abus doivent être renforcés. Et cela doit faire absolument partie des contrats avec les registres.

Au niveau des PIC volontaires, il y en avait très peu, en fait, sur les 1930 dossiers de demande. Et les personnes s'étaient portées volontaires pour peu de choses. Ils n'indiquaient pas ce qu'ils allaient avec ce nom de domaine. Je ne suis pas convaincu que nous devrions les soutenir. Je serais tentée de dire... Je ne sais pas comment cela va se faire et j'aimerais vraiment savoir ce que pensent les autres de cela. Nous devrions dire : « Nous soutenons les PIC obligatoires qui doivent être inclus dans les RAA. » Merci.

JONATHAN ZUCK : Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG : Vous avez parlé des RAA.

HOLLY RAICHE : C'est les contrats avec les registres dont je voulais parler.

ALAN GREENBERG : Il y a un processus de résolution des conflits qui existe. Au niveau de l'ICANN, il y a eu des abus d'effectués. Les PIC volontaires, ces engagements d'intérêt publics, peuvent être absolument gérés de cette manière. Et cela a été effectué de par le passé.

Donc lorsque les PIC ont été introduits, on avait qu'une seule manière de les contrôler, mais ce n'est plus le cas ; il y a d'autres procédures maintenant. Il y a des PIC, ces engagements d'intérêt public, qui ont déjà été utilisés. Vous vous rappellerez peut-être il y a de cela quelques années, nous avons fait une analyse de tous les TLD, le GAC a travaillé sur certains TLD sensibles. Et nous avons fait une évaluation de cela, s'ils étaient problématiques ou pas. Il y avait plusieurs TLD qui auraient été très problématiques selon nous, qui auraient posés problème, s'il n'y avait pas eu ces mécanismes comme ces engagements d'intérêt public, pour que nous prenions des mesures et que le TLD soit mis au niveau. Donc les PIC ont été utilisés d'une manière efficace. Et il y a eu des changements qui ont été fait à ce niveau. Donc il y a des personnes qui ont une définition de l'intérêt publique un petit peu différente des autres. Mais selon moi, le concept des PIC, des engagements d'intérêt public, doit être poursuivi. J'en suis persuadé.

Et je ne sais pas de quoi parlait Holly exactement, si cela devait faire partie d'un PDP. C'est implicite, cela, si cela ne faisait pas partie du dernier guide pour les dépositaires de dossier.

Donc nous devons dire très fortement, très clairement que ces PIC, que ces engagements d'intérêt public sont extrêmement importants.

HOLLY RAICHE : Une des questions à laquelle nous devons répondre est la suivante : est-ce que nous devrions avoir ces engagements d'intérêt public, PIC, obligatoires ? C'est une question précise qui a été posée. C'est pour cela que j'ai pris la parole.

ALAN GREENBERG : C'est exactement ce que je dis. Il y a des gens qui diraient : « Non. » Nous, il faut que nous disions oui.

HOLLY RAICHE : Oui, je suis d'accord. Disons oui.

JONATHAN ZUCK : Très bien. Donc on a bien revu notre consensus par rapport au dernier appel. Et donc qui voudrait être rédacteur à ce niveau ? Je n'entends pas beaucoup de volontaires. Donc ce ne serait pas très long, ce n'est pas un long essai à écrire. Ce n'est pas une

dissertation que l'on vous demande. Holly ? Je vais mettre votre nom, Holly, et je serai prêt à vous aider par la suite.

Une autre question sur les frais. Il y a des personnes qui pensaient que les frais étaient trop élevés. Baastian, merci, je vois que vous avez travaillé là-dessus également ; je vois cela sur le chat. Donc nous allons nous organiser. Si vous écrivez un commentaire sur le chat, si vous vous portez volontaire sur le chat, dites nous précisément sur quoi vous voulez intervenir, sur quoi vous voulez travailler. Mettez le nom du thème sur lequel vous vous portez volontaire pour être rédacteur ou rapporteur.

Donc on a parlé beaucoup de frais la semaine dernière, est-ce que les frais devraient être moins élevés qu'auparavant. La question est qui veut travailler là-dessus ? Alan, vous voulez prendre la parole ? Allez-y.

ALAN GREENBERG :

Je ne suis pas sûr qu'on ait trouvé la réponse, qu'on ait un consensus. Moi, ce que j'avais dit, c'est que les frais devraient rester au même niveau et s'il y a un surplus, on doit utiliser les frais à ce niveau. Il y a d'autres personnes qui parlaient de ces frais, des frais minimum, d'avoir un minimum. Et oui, nous avons besoin de quelqu'un qui va rédiger. Est-ce qu'il va y avoir des exceptions à ce niveau ?

JONATHAN ZUCK : Je crois qu'au dernier appel, nous avons eu un accord là-dessus. Mais indiquez-nous si vous n'êtes pas d'accord. Moi, j'avais l'impression qu'on avait obtenu un consensus.

[coupure]

CHERYL LANGDON-ORR : ... Je ne sais pas si c'est une méthodologie qui n'est pas continue.

JONATHAN ZUCK : Merci beaucoup Cheryl. Je voulais voir ce que tu en pensais. Ce n'est pas une question avec plusieurs choix. Merci Cheryl.

Je crois que nous avons un besoin, un besoin d'évaluer la situation et d'associer cela avec les solutions hybrides que nous avons dégagées tout à l'heure.

Alan, nous avons Gordon aussi qui voulait prendre la parole je crois. Allez-y, Gordon.

GORDON CHILLCOTT : Un point par rapport à ce qu'a dit Alan. Pour les utilisateurs finaux, est-ce que les personnes s'en soucient vraiment de cela ? Nous, on parle pour At-Large. Est-ce que nous sommes sûrs qu'At-Large doit se mêler de cela et doit intervenir à ce niveau ?

JONATHAN ZUCK : Alan dirait qu'il peut y avoir des conséquences au programme qui sont importantes et qu'il peut y avoir une confusion pour les utilisateurs finaux. Donc les utilisateurs finaux peuvent être impactés par cela. Et c'est pour cela que cela peut être tout à fait intéressant. Alan, vous pouvez préciser votre pensée.

ALAN GREENBERG : Être rédacteur d'un questionnaire à choix multiple ne veut pas dire que l'on va répondre pour l'option 3 ou pour l'option 4. Mais ce n'est pas ce que je voulais souligner.

Donc pour répondre à Gordon, j'aimerais changer de sujet un petit peu et parler d'une autre partie du monde. Vous savez, il y a des inventions des fois qui arrivent à un moment ou à un autre, par exemple l'électricité, et il y a des personnes dans plusieurs parties du monde qui le découvre pratiquement en même temps parce que c'était raisonnable, c'était nécessaire. Et cela arrive très souvent dans cette industrie. Et avec les TLD par exemple, si lors de la première série on n'a pas posé de dossier de candidature, cela peut se refaire lors de la prochaine série, il peut y avoir plusieurs dossiers très similaires de présentés par des organisations à but non lucratif et ainsi de suite. Donc il faut être vraiment très prudents parce que pour la prochaine série, le premier arrivé sera le gagnant. Donc il faudra bien réfléchir à

cela avec l'évaluation de ces TLD. Et il faut distinguer lorsqu'il y a plusieurs demandes pour le même nom et qu'il y a une compétition.

JONATHAN ZUCK : Merci Alan. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur ce point ? Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est un point important parce que cela entraîne des périodes de commentaires publics auxquelles nous devons participer ou pas. Nous allons seulement répondre à certaines questions. Ce sera juste un petit paragraphe ici.

ALAN GREENBERG : Jonathan, ce qu'il y a écrit en rouge n'est pas vraiment en accord avec le deuxième point. Les deux sont un peu contraires, se contredisent l'un l'autre. Vous comprenez ce que je veux dire ?

JONATHAN ZUCK : Je suis en train d'essayer de comprendre.

ALAN GREENBERG : Vous pouvez avoir des candidatures continues et vous pouvez soumettre votre candidature à tout moment, mais elles seront évaluées tous les six mois. Donc ici, vous dites comment évaluer. Et ce n'est pas ce qu'il faut dire puisque c'est quand est-ce que

l'on pourra soumettre ces candidatures. Donc ce sont deux points qui sont ici un peu contraires l'un l'autre.

YEŞİM NAZLAR : Jonathan, si vous nous parlez, on ne vous entend pas. Jonathan, vous êtes en muet.

JONATHAN ZUCK : Ah oui, très bien. Excusez-moi, j'étais en muet. Me voilà.

Donc le prochain point, c'est le soutien des candidats, quel type de commentaires nous voulons tenir ou réaliser et quelle position nous voulons prendre. Alors je ne sais pas si vous voulez que nous en parlions mais j'aurais aimé en tout cas ouvrir la discussion ici pour voir un petit peu ce que vous voulez dire à propos du soutien aux candidats. Je vous donne la parole. Je sais qu'il y a des personnes sur cet appel qui ont une opinion à ce propos. Je sais qu'Avri Doria par exemple a quelque chose à dire.

ALAN GREENBERG : Je vais vous donner mon opinion. Je pense que nous devons soutenir le soutien aux candidats financier et autres. Je pense que demander un cycle dédié pour les pays en développement, c'est quelque chose de plus compliqué. En plus, je pense qu'il n'y a aucune chance de l'obtenir. Et puis certains d'entre nous

pensent que les gens dans les pays en développement devraient se présenter comme candidats. Et donc un soutien pour les pays en développement, c'est quelque chose que nous devons encourager. Ces candidatures devraient exister, mais peut-être qu'on ne doit pas les forcer. Je pense que ce ne serait pas vraiment logique que d'avoir un système pour les forcer à exister.

JONATHAN ZUCK : Oui Alan, je suis d'accord avec vous. C'est un thème difficile. C'est difficile de promouvoir de nouvelles chaînes. Peut-être que c'est le problème dans beaucoup de régions, mais bon. Que pensent les autres ? Est-ce que vous avez une opinion là-dessus ?

ALAN GREENBERG : Je vois qu'il y a des commentaires dans le chat. Avri dit qu'elle soutient le programme de soutien des candidats.

JONATHAN ZUCK : Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci Jonathan.

JONATHAN ZUCK : Excusez-nous Sébastien mais on entend une sonnerie.

YEŞİM NAZLAR : Oui, excusez-nous, on s'en occupe.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je soutiens aussi ce soutien pour les candidats. Mais je pense que ce soutien ne doit pas être dédié à un type pays. Et c'est un soutien qui doit être donné à toutes les candidatures, à tous les candidats. Et on peut imaginer qu'on peut demander aux personnes sans logis dans un pays développé d'avoir un TLD ; ce serait peut-être étrange, mais leur donner la possibilité de faire une demande de soutien pour leur candidature. Je pense qu'il faut être ouvert pour avoir ce type de système plutôt qu'un système de cycle dédié pour des pays en voie de développement parce que vous savez qu'il y a des organisations qui vont s'occuper de cela et qui vont se présenter dans d'autres pays, dans d'autres régions pour utiliser ce système, juste et seulement pour utiliser ce système. Merci, j'ai tout dit.

JONATHAN ZUCK : Merci Sébastien.

Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG : Une des questions qui est posée ici – et Cheryl peut le confirmer ou pas – c’est que dans le dernier cycle, on a dit que le soutien financier serait pour... Les personnes qui auraient fait une demande de soutien et qui n’auraient pas obtenu ce soutien perdraient leur possibilité de faire une candidature. Donc des fois, les gens se demandent pourquoi se présenter puisque si on n’obtient pas cette aide, votre candidature tombe à l’eau. Donc les gens ne faisaient pas de demande à moins qu’ils sachent vraiment qu’ils allaient l’obtenir. Donc la question ici, c’est est-ce que nous voulons maintenir ce système ou pas ? Il y a des gens qui ont dit qu’on pourrait tirer profit de ce système. Je pense personnellement que c’est un empêchement en fait. Je pense que les barrières devraient être moins strictes pour les candidats, dans le sens que plus de gens puissent parvenir à obtenir une réponse positive à leur candidature. Sinon, il y a vraiment un désavantage en tant que candidat avec cette situation.

Donc oui, est-ce que la candidature tombe à l’eau si on reçoit un non à une demande de soutien ; je pense que c’est injuste et qu’il faut annuler cela.

JONATHAN ZUCK : Sébastien, vous demandez la parole ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui. Je suis tout à fait d'accord avec Alan. Nous devons rendre les choses beaucoup plus faciles pour que les gens puissent se présenter et faire une demande de soutien et l'obtenir. Lorsque cela a été fait à l'époque, il y avait différents problèmes qui ont surgis, beaucoup de participation de gens qui ne soutenaient pas le soutien aux candidats. Et après, il y avait un problème de budget limité offert par le Conseil pour cette partie du programme en particulier. Et c'est là où nous en sommes en tout cas. Voilà. Donc la personne qui a écrit ce programme, qui a rédigé ce programme voulait rendre les choses les plus difficiles possible apparemment. C'est la même chose pour les candidatures pour la communauté. C'est quelque chose que nous devons simplifier que nous devons faire évoluer dans la mesure du possible

Et d'ailleurs, je voulais dire que j'étais un membre du Conseil à cette époque et que j'étais le membre du Conseil qui s'est occupé de cette partie du programme quand cela a été présenté au vote du Conseil.

JONATHAN ZUCK : Merci Sébastien. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole là-dessus ? Il va sûrement y avoir certaines répétitions de ce domaine, mais nous devons répondre à cette question dans les semaines à venir. Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer d'abord

à ce propos ? Ou est-ce que vous préférez qu'on continue la discussion ? Bien. Sébastien, vous avez la main levée ? Allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui. Je voudrais suggérer que l'on trouve quelqu'un, oui, d'accord. Mais lorsqu'on prend contact avec les candidats, deux étaient très proche d'At-Large et le troisième était un membre du Conseil qui pourrait nous dire ce qui s'était passé à l'époque. Ce serait utile, ce serait une manière de commencer la discussion pour mieux comprendre la situation. Si vous avez besoin d'une liste avec les noms de ces membres, je peux vous la donner.

Jonathan, vous êtes en muet il me semble.

JONATHAN ZUCK : Merci Sébastien. Bien. Donc qui se porterait volontaire sur cette question ? Sébastien nous donnera le nom des trois candidats. Cela pourra nous aider pour comprendre ce qui devrait être fait. Et puis il faut mettre cela sur la page wiki parce que cela peut donner lieu à des commentaires de la communauté et voir quelles sont les réactions des participants et les mettant sur la page wiki. Judith s'est portée volontaire pour être le rapporteur pour le soutien des candidats. Bien.

Donc ici, on tombe à la fin de ma présentation. Et je vais vous poser une question avant de conclure. Est-ce que quelqu'un pense qu'il y a une série de questions sur lesquelles nous sommes d'accord pour faire un commentaire ou est-ce que vous pensez que nous ne devrions pas faire de commentaires sur ces points-là ? Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG :

Merci. Je n'ai pas de réponse là-dessus. Je pense que nous devons rester ouverts pour les gens avec lesquels nous travaillons. Nous devons lire l'ensemble du document, il y a peut-être des choses que nous avons oubliées. Donc nous devons être ouverts si quelqu'un soulève une question. Et si c'est une question liée à l'intérêt des utilisateurs, nous devons en tenir compte. Mais je dirais que nous avons du bon travail.

Et j'en profite pour vous dire que les commentaires doivent être faits dans moins de trois semaines. Cela signifie que nous avons besoin d'avoir une bonne version préliminaire qui soit postée avant pour que les gens puissent donner leur avis, dire s'ils ne sont pas d'accord, s'ils ne sont pas du tout d'accord avec notre déclaration, etc. Donc nous n'avons pas beaucoup de temps.

JONATHAN ZUCK : Merci beaucoup Alan. Vous avez raison. Il ne reste que trois semaines. Donc si on regarde en annexe, voyons toutes les questions et rédigez vos commentaires avec une courte description. Donc soyez rapides, mettez quelque chose sur le wiki rapidement pour voir comment on peut répondre à ces questions et qu'on puisse réagir sur le wiki. Donc moi, je vais continuer mon travail et essayer de vous soutenir, essayer de trouver plus de volontaires et si nécessaire, je m'attellerai à cette tâche. Très bien.

Donc on a terminé cette partie de l'ordre du jour.

Et le point suivant, c'est Alan qui va nous parler du EPDP. Nous lui donnons la parole.

ALAN GREENBERG : Vous m'entendez bien j'espère ?

Donc je n'ai pas grand chose à dire. La première phase du travail de l'EPEP, c'est un triage si vous voulez. C'est faire le trie un petit peu des spécifications temporaires. Cela, c'était nécessaire dans la charte pour parler et faire un rapport au conseil de la GNSO sur le soutien obtenu pour chaque clause, pour chaque paragraphe, paragraphe par paragraphe, sur les spécifications temporaires. Donc il y a plusieurs enquêtes et questionnaires qui ont été lancés. Nous travaillons sur le troisième. Et cela nous

permettra d'évaluer l'accord de tous ou si on n'est pas d'accord sur un paragraphe, qu'est-ce qui pose problème, à quel niveau, qu'est-ce qui ne va pas.

Donc le processus est un petit peu plus complexe qu'on le pensait peut-être parce qu'on a posé les mauvaises questions. La question est-ce que vous soutenez cela ? Oui ou non. Si vous répondez par non, expliquez pourquoi et ce que vous voudriez voir. Le problème qui se pose, c'est qu'il y a très peu de paragraphes où quelqu'un ne dit pas : « J'ai un petit problème à tel niveau. »

Donc il y a un grand besoin de clarification, le libellé n'est pas toujours très clair, il y a des dates qui ne sont pas les bonnes. Donc il y a des personnes qui disent non, pas avec une objection de principe mais avec beaucoup de détails, avec beaucoup de points de clarification. Beaucoup de personnes disent oui et remplissent quand même la case puisque c'est possible. Donc on peut dire oui, on peut dire non pour les mêmes raisons, pour la même intention. Donc la question qui aurait dû être posée : « Est-ce que vous êtes d'accord avec l'intention, avec le principe ? » On aurait dû, donc, changer un petit peu le processus.

Donc cela va être notre troisième réunion. Hier, on a eu une réunion qui s'est tenue, quatrième réunion jeudi. Et on n'a pas

terminé notre travail. Donc cela nous prend du temps. C'était requis par la charte. Et on va devoir repartir en arrière et se poser la question pour chaque paragraphe. Donc il y avait pas mal de désaccord sur chaque clause, sur chaque paragraphe. Cela prend beaucoup de temps. Et on n'a pas parlé de la substance encore. Il y a des objections qui sont levées pour chaque section mais on ne parle pas vraiment de substance.

Donc troisième questionnaire qui va arriver aujourd'hui. Et ensuite vendredi, on en recevra un autre. Donc la semaine prochaine, on va continuer avec notre travail de triage. Et on va essayer d'identifier les paragraphes qui ne posent absolument aucun problème et qui ne se répètent pas. Et nous allons travailler sur les détails par rapport aux questions qui nous ont été posées. Donc voilà où nous en sommes. C'est un processus long, méticuleux, mais nécessaire.

Voilà ce que je voulais dire et je suis prêt à répondre à vos questions. Peut-être cela vous permet de rattraper un petit peu de temps.

ALAN GREENBERG :

Je vais poser une question. Est-ce qu'il y a des personnes, mis à part Hadia, qui sont membres de cela, de ces appels ? Je n'ai pas vu beaucoup de commentaires de la part de ces personnes. Mais si vous m'écoutez actuellement et vous voudriez rajouter

quelque chose, n'hésitez pas. Cela a posé des problèmes que de n'avoir que l'audio pour les observateurs. Et je crois que nous allons avoir des suppléants et des observateurs et peut-être sur Adobe Connect parce qu'on pourrait utiliser le chat justement d'Adobe Connect pour communiquer parce que là, on n'avait que l'audio, le son. Ce serait important pour les suppléants et les membres, je crois. Ce n'est pas parfait, il n'y a pas groupe privé, il n'y a pas chat privé. Cela est compliqué. Certains d'entre nous utilisent Skype, d'autres personnes ne peuvent pas utiliser Skype dans leur organisation. Et donc je crois qu'on va avoir peut-être des suppléants sur Adobe Connect et peut-être avoir un autre Adobe Connect pour les observateurs pour qu'ils puissent voir les graphiques et les documents que nous utilisons. Pour le moment, ce n'était qu'audio donc cela pose un petit peu problème. Je crois qu'il y a une proposition qui va être faite immédiatement pour que cela se fasse.

JONATHAN ZUCK : Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci. Alan, étant donné qu'il n'y a pas de question précise pour l'EPDP, moi, j'ai regardé la présentation et SO/AC du leadership. Je crois, si je ne me trompe pas, vous êtes en charge de cela également, Alan. Est-ce que vous pourriez nous dire quelques

mots à ce sujet ? La question également au président si c'était possible.

ALAN GREENBERG :

Je pense qu'en quelques minutes, avant l'arrivée de Theresa, je peux en parler. La réponse était... Dans cet appel, si Theresa ou quelqu'un... Je crois que l'appel pour les leaders des SO et AC était au même moment qu'une autre réunion, donc je n'ai pas pu aller évidemment aux deux. Donc la réponse courte, c'est on va avoir un rapport provisoire aux environs du 1^{er} septembre. On est en train de le finaliser. Et il y aura une période de commentaires publics jusqu'à la semaine suivant la réunion de l'ICANN. On espère avoir une séance d'engagement pour présenter nos recommandations à Barcelone, donc. Et par rapport au volume des commentaires que nous obtiendrons, nous espérons finaliser le rapport en décembre ou en janvier et avoir un rapport final.

Donc c'est un véritable rapport provisoire. Ce n'est pas comme le rapport intérimaire des gTLD où on pose beaucoup de questions. Nous posons quelques questions, une ou deux, mais nous indiquons des recommandations et nous demandons des commentaires sur ces recommandations. Donc le rapport final sera juste après le rapport provisoire. Et vous pouvez regarder sur notre wiki, vous pouvez voir où nous en sommes et comment

nous gérons tous ces documents. Je crois qu'on a bien ciblé et on devrait tenir les dates. On a la période de commentaires qui devait se clore au début octobre et on a décidé de la laisser ouverte après la réunion de l'ICANN à Barcelone. Donc les personnes qui vont assister à des présentations à la réunion de l'ICANN pourront continuer à commenter.

Sébastien, cela répond à votre question ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui Alan. Est-ce que je peux vous demander une question supplémentaire, vous la poser ? Je crois qu'il y a un rapport entre l'équipe de révision RDS et ce qui se fait sur WHOIS, sur l'EPDP, sur ces différentes spécifications. Et j'aimerais savoir ce que vous en pensez et comment nous, en tant qu'At-Large, on peut y participer et donc mener ces différentes tâches qui sont sur le sujet.

ALAN GREENBERG : Il n'y a pas beaucoup de chevauchements en fait parce qu'une partie de notre mission, c'est d'évaluer la mise en place des recommandations de l'équipe de révision du WHOIS. Donc principalement, on nous a présenté des recommandations il y a de cela cinq ou six ans et il y a eu des rapports de l'organisation ICANN sur la mise en œuvre. Donc on a coché en vert sur tous les

points. Mais en fait, il y a eu des points qui n'ont pas été bien mis en œuvre et là, on fait des commentaires, là, on l'indique un petit peu et on fait des recommandations. S'il n'y a pas une mise en place totale, s'il y a eu des modifications dans notre environnement et si nous devons les prendre en compte. Il y a des nouveaux items également, certains étaient obligatoires par l'AOC et dans le cadre également des obligations par rapport au texte statutaire.

Donc il y a un petit peu de chevauchement. Nous devrions prendre une décision. Est-ce que nous prétendons que rien ne s'est passé? Est-ce que nous commentons sur le WHOIS, le RDS? Et en juillet 2017, nous nous sommes rencontrés pour la première fois et notre conclusion, cela a été qu'on ne pouvait pas prétendre que rien ne s'était passé. On ne peut pas néanmoins évaluer l'impact du RGPD et de tout le travail qui est mené actuellement. Même si on attendait six mois ou huit mois, on ne pourrait pas exactement connaître l'impact du RGPD. Donc nous l'analysons, ce RGPD, tel qu'il s'applique. Et on devine un petit peu de l'impact que cela pourra voir sur les différentes mesures de sauvegarde par exemple.

Donc le RGPD et l'accessibilité, on se pose beaucoup de questions là-dessus, quelle est la protection qui existe sur les données d'enregistrement notamment, l'accès aux données. Ce n'est pas toujours en rapport avec le RGPD mais on travaille là-

dessus également. Donc on analyse le RGPD, la mise en œuvre. On prend tout cela en ligne de compte. Mais l'équipe de révision devra continuer son travail et la prochaine équipe de révision devra faire beaucoup.

JONATHAN ZUCK : Est-ce qu'il y a d'autres questions pour Alan ?

Puisque nous avons notre orateur, nous allons passer au point 6 de notre ordre du jour. Et nous allons parler du RGPD et du PDP accéléré. Je ne sais pas qui veut commencer. Theresa, est-ce que vous voulez y aller ou Marika ?

THERESA SWINEHART : Je ne sais pas.

JONATHAN ZUCK : Quand vous voulez.

THERESA SWINEHART : Merci. Je commence. Et je viens d'arriver à la fin de la discussion et j'ai entendu ce qu'Alan a dit à propos du PDP accéléré, du RDS et de la révision du RDS, c'est-à-dire du service d'annuaire de données d'enregistrement. Donc merci, merci à tous, merci de vous occuper de ce travail.

Comme je crois que vous le savez tous, lundi, nous avons eu un appel des leaders de la communauté avec une mise à jour de ce qui concerne le RGPD et puis certaines questions qui ont été publiées dans le chat. Et le webinaire et la transcription du webinaire ont été diffusés. Si cela vous intéresse, vous pouvez l'écouter.

Je dirais que sur le travail concernant le RGPD en général, il y a eu l'adoption des spécifications temporaires qui vont être présentées au Conseil pour leur renouvellement le 21 août. Nous pensons qu'il n'y aura pas de changement important.

Mais en ce qui concerne les autres travaux concernant le RGPD dont Alan a parlé et sur lesquels Marika aussi va parler, je sais que nous avons reçu une communication du Conseil européen et certains de ces conseils présentent des précisions sur certaines questions qui ont été envoyées. Et il y a un dialogue concernant certains éléments de la loi et des précisions concernant cette loi. Et il y a aussi des précisions sur l'accès unifié.

En ce qui concerne le modèle d'accès unifié, je crois que vous savez qu'on en a déjà beaucoup parlé. Mais pour avoir certaines précisions concernant la loi et pour répondre aux questions posées par la communauté, il y a beaucoup de travail qui a été fait dans ce domaine. C'est une question compliquée. Et nous

avons fait aussi un travail sur la révision du RDS, le service d'annuaire des données d'enregistrement. Il y a un travail qui est fait sur lequel nous avons reçu des conseils du GAC, du SSAC, du RSSAC. Maintenant, nous attendons le travail des volontaires pour passer à la suite. Et je serais ravie de répondre à vos questions si vous en avez ou vous pouvez les écrire aussi dans le chat. Et s'il y a d'autres questions, vous pouvez me les envoyer et nous les diffuserons pour que la communauté puisse en profiter. J'espère que vous aurez la possibilité de regarder ce webinaire que nous avons fait lundi. Ce sera vraiment une opportunité pour le dialogue, pour que tout le monde puisse participer, donner son avis à ce propos. Et nous fournissons une série de mises à jour sur la confidentialité des données et ce type de choses. [inintelligible] sur notre page.

Je vais donner la parole maintenant à Marika. Si vous avez des questions, je peux y répondre d'abord. Ensuite, nous donnerons la parole à Marika.

JONATHAN ZUCK : Est-ce qu'il y a des questions à poser à Theresa avant de donner la parole à Marika ? Pas de questions. Bon, alors on continue... Ah, Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci. Des fois, je suis un petit peu lent à lever à main, excusez-moi.

Merci Theresa pour votre présentation. Je voudrais vous demander de nous parler un petit peu de la situation concernant les forces de l'ordre et ce qui s'est passé en Allemagne, [inintelligible], les titulaires de noms de domaine, les opérateurs de registre. Est-ce que vous pouvez nous dire où on en est au niveau d'ICANN [inintelligible] en général ? Merci.

THERESA SWINEHART : Vous faites allusion à ce qui s'est passé en Allemagne ? C'est ce que vous demandez, Sébastien ? Le procès qui a lieu en Allemagne actuellement ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, c'est tout à fait cela, Theresa.

THERESA SWINEHART : Je vous demanderais de vous référer au webinaire là-dessus parce qu'on a fournit des commentaires et des précisions sur ce procès pendant ce webinaire. Sinon, vous pouvez m'envoyer des questions par écrit, par courriel. Je serai ravie d'y répondre à ce moment. Merci.

JONATHAN ZUCK : Peut-être quelqu'un du personnel peut nous donner le lien de ce webinaire de façon à ce qu'on puisse renvoyer tout le monde à ce webinaire. Merci pour cette question, Sébastien.

Et nous donnons maintenant la parole à Marika. Marika, allez-y.

MARIKA KONINGS : Merci beaucoup Jonathan. Bonjour à tous. Merci de m'avoir invitée à cet appel aujourd'hui. On m'a demandé de vous parler un petit peu de ce processus d'élaboration de politiques accéléré sur les spécifications temporaires des données d'enregistrement de gTLD. Les membres du Conseil m'ont aidé. Vous savez déjà de quoi il s'agit. Cependant, je vais vous donner un petit peu ici quelques commentaires sur ce point.

Donc ce processus d'élaboration de politique accéléré. Le conseil de la GNSO peut commencer un EPDD dans des circonstances spécifiques. Les EPDP sont en général similaires aux PDP et il y a certaines parties initiales qui ne sont pas nécessaires, comme par exemple un rapport de problème préliminaire. Et donc c'est ce qui permet de définir les critères d'EPDP et l'envergure de cet effort.

En combinaison avec cela, il y a une charte de l'équipe de l'EPDP qui dit la composition de l'équipe, le leadership de l'équipe, son envergure, les méthodologies de prise de décision, le rapport du

statut que l'on attend de leur part, les mécanismes en place pour affronter les problèmes et les résolutions.

Je pense que vous savez tous pourquoi le conseil de la GNSO a lancé ce EPDP. Nous sommes dans des circonstances dans lesquelles le Conseil de l'ICANN a dû mettre en place une obligation pour le conseil de la GNSO de gérer ce processus de développement de politiques. Nous avons un an et on a pensé que le EPDP nous fournirait les meilleures possibilités pour répondre aux limites que nous avons en ce qui concerne le temps.

Quelle est la mission et l'objectif de ce EPDP? D'abord, confirmer et pas les spécifications temporaires comme politique de consensus au plus tard le 25 mai 2019. Il faut qu'à cette date, le Conseil ait déjà fait des recommandations concernant ces efforts. Donc le rapport final doit être fait et l'équipe du EPDP doit travailler et finir cela un petit peu à l'avance pour que le conseil de la GNSO puisse présenter cela au Conseil d'Administration de l'ICANN.

Donc il s'agit ici de discuter sur le modèle d'accès normalisé pour les données d'enregistrement non-publiques une fois que l'équipe du EPDP aura répondu à une série de questions concernant les contrôles qui sont spécifiés dans la charte de l'équipe du EPDP, puisque c'est la première chose à faire. Nous

allons travailler sur les spécifications temporaires, sur son contenu. Et certains thèmes qui ne sont pas inclus dans les spécifications temporaires ne vont pas entrer dans les efforts de ce travail spécifique.

Ici, vous voyez sur l'écran le calendrier. Il a eu une réunion le 1^{er} août 2018. Nous avons très peu de temps, vous le voyez. Il y a les délibérations de l'EPDP, un rapport initial qui doit être présenté lors de la réunion d'ICANN63, suivi par la publication de ce rapport initial pour qu'il soit présenté aux commentaires publics. Ensuite, il y aura la révision des commentaires et finalement, la finalisation du rapport en janvier-février 2019 avec la présentation au conseil de la GNSO pour son opinion, puis la période de commentaires publics qui commencera par la suite. Nous allons travailler sur le modèle d'accès seulement lorsque certaines questions auront été rédigées. Nous ne pourrons commencer à travailler sur le modèle d'accès que lorsque les questions liées au contrôle auront été complétées. Le groupe devra donc prendre une position sur ces questions.

Je pense que vous savez pour tous ces efforts, vous avez vu ce calendrier, nous avons un calendrier très serré. Le conseil de la GNSO a des compétences spécifiques qui vont être utilisées dans ce domaine et les autres processus d'élaboration de politique qui sont en cours de réalisation. Nous avons défini une série de membres et de membres alternatifs qui vont participer

au travail de cette équipe. Le comité consultatif a aussi été invité à travailler avec deux membres alternatifs et d'autres groupes aussi qui vont participer à ce stade. Il y a une série de périodes de commentaires publics qui vont nous donner la possibilité de fournir des commentaires et de participer à ces efforts. Il y a une série de liaisons aussi qui ont été définies, deux pour le personnel de l'ICANN, deux pour le Conseil et un pour le conseil de la GNSO. Il y aura aussi un président indépendant qui a été désigné pour s'occuper de la partie d'intérêt public.

Donc ici, vous voyez que nous avons peu de temps. Le Conseil veut s'assurer que les différentes fonctions sont assumées. Et les membres doivent représenter l'opinion du groupe qui les a nommé pour travailler dans ce groupe de travail afin de reconnaître cela. Nous savons que nous avons peu de temps, qu'il y a beaucoup de choses à faire. C'est une équipe qui a beaucoup de travail, qui va se réunir deux fois par semaine, il va y avoir une série d'appels, de préparation qui va être nécessaire, beaucoup de matériel. Et il y a des membres alternatifs qui vont participer, qui vont être disponibles lorsque les membres ne sont pas disponibles eux-mêmes pour pouvoir suivre toutes ces délibérations du groupe de travail de l'EPDP.

Les limites concernant la composition des membres de l'EPDP sont dues au besoin de finir ce travail à court terme et au problème de ressources aussi, du budget. Si vous ne pouvez pas

participer à cette conversation, vous pouvez quand même participer en tant qu'observateur. Vous pouvez vous inscrire à la liste de diffusion et vous pouvez participer par courriel. Vous pouvez répondre, donc, aux questions publiées sur la liste de diffusion. Il y a aussi la possibilité d'entendre en ligne les délibérations de l'équipe qui va travailler sur l'EPDP. Et puis il y aura une salle d'Adobe Connect qui va vous permettre de suivre les présentations et le matériel présentés dans la salle virtuelle. Et vous pourrez aussi participer et donner votre opinion à l'équipe lorsqu'on va travailler sur l'EPDP. Je vous donne les liens sur lesquels vous trouverez des informations et sur lesquels aussi vous pourrez suivre les délibérations de ce groupe de travail.

Voilà, c'est tout ce que j'ai. Je serai ravie de répondre à vos questions s'il y en a. Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup Marika. Est-ce qu'il y a des questions pour Marika ? Si on ne peut pas y répondre tout de suite, il y aura une page wiki qui va être créée par le personnel pour répondre à vos questions après recherches, donc. Mais dites-nous si vous avez des questions maintenant pour Theresa ou Marika sur l'EPDP. Très bien. Donc Holly nous dit peut-être mettre les liens dans un

courriel envoyé à l'ALAC. Oui, nous allons vous donner plus de ressources.

La prochaine discussion, c'est sur le modèle d'accès unifié. Je vais redonner la parole à Theresa, donc, qui va nous parler de cela. Theresa Swinehart va prendre la parole.

THERESA SWINEHART : Comme je l'ai mentionné, en ce qui concerne le modèle d'accès unifié, on en a beaucoup parlé à Panama à la réunion de l'ICANN. Et nous avons reçu beaucoup de feedback, des retours à ce sujet, beaucoup de communications également de la part du Conseil européen et beaucoup de questions en rapport à cela. Donc nous allons publier rapidement un document à ce sujet, d'ici la semaine prochaine.

Nous avons eu un webinaire qui s'est tenu dans la communauté toujours tôt cette semaine et ce que nous avons noté en rapport avec les commentaires reçus, c'est qu'il y a une convergence sur l'utilisation de RDAP pour l'accès et se concentrer sur, donc, les mesures de protection également et de sauvegarde, l'authentification des utilisateurs par exemple. Véritablement, l'intérêt légitime pour l'accès aux données va beaucoup compter. Donc qui va fournir l'accès, comment va-toujours-on demander l'accès, est-ce qu'il y aura des frais pour l'accès : ce sont différents thèmes sur lesquels il y a différents points de vue.

Donc la prochaine itération gèrera ces points, y compris de la part des autorités gérant l'accès à ces données et les contrôlant.

Je sais qu'à l'ordre du jour, vous aviez beaucoup d'intérêt sur les questions diverses posées sur le webinaire qui s'est tenu sur ces spécifications temporaires. Nous avons reçu beaucoup de questions. Le Conseil d'Administration va les prendre en compte. Ils auront une réunion le 24 août. Donc nous aurons ensuite plus d'informations à ce sujet. J'espère que cela vous est utile de savoir cela.

Je vous redonne la parole, Jonathan.

JONATHAN ZUCK :

Merci. Petite question. Ce que nous devons faire [inintelligible], c'est une révision sur l'accès unifié, sur l'accréditation, sur le modèle d'accès aux données. Est-ce que vous pensez qu'il va y avoir une fusion de ces deux efforts à un moment ou à un autre ? Est-ce qu'on va commenter sur la même chose ? Ce serait plus utile par la suite pour les différentes révisions ? Ou bien est-ce que l'on va continuer à avoir deux pistes ?

THERESA SWINEHART :

Étant donné qu'il y a un dialogue pour avoir plus de clarification sur la possibilité d'appliquer ces modèles ? Je crois qu'en ce qui concerne le modèle d'accès unifié, nous allons avoir encore des

débats, plusieurs itérations. Et il y a des questions qui restent et différents points de vue. On a besoin de faire plus de clarification au niveau juridique notamment.

Donc je crois qu'on va continuer à partager des informations puisque nous avons reçu beaucoup de participation et beaucoup de questions et des commentaires sur les différents modèles, modèles de l'ICANN et ainsi de suite. Donc je crois que lorsque tout cela va se clarifier au niveau juridique sur les différentes lois, et bien il faudra continuer le dialogue

JONATHAN ZUCK : Donc on doit continuer à commenter, si je comprends bien, sur tous ces points dans ces pistes séparées pour le moment.

THERESA SWINEHART : Oui absolument. Et je crois que partager des informations, partager des points de vue est très utile. Et c'est très important en ce qui concerne cette thématique.

JONATHAN ZUCK : D'accord, très bien. Donc d'autres questions pour le personnel avant que nous les laissions partir ? Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup. Donc ce que je crois comprendre, c'est que le modèle d'accès unifié, c'est très large. Et cela, c'est par rapport à des personnes obtenant l'accès.

JONATHAN ZUCK : Excusez-moi Tijani, est-ce que vous pouvez répéter la question ou la mettre dans le chat parce qu'on vous entend mal ? Ce serait utile.

TIJANI BEN JEMAA : D'accord. Ce que j'ai dit, ce que je crois comprendre, c'est que la question qui se pose, c'est l'accès aux données non-publiques. Pourquoi il y en a un qui se fait dans le cadre du modèle d'accès unifié ?

THERESA SWINEHART : Donc les mécanismes d'accréditation pour une entreprise, pour l'utilisation justifiée, cela fait partie justement du débat, tout à fait. Mais envoyez cette question sur le chat par écrit s'il vous plaît et je reviens vers vous, je communique avec vous.

JONATHAN ZUCK : Merci beaucoup, Theresa. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

THERESA SWINEHART : Si vous le permettez, c'est très important que lors du prochain tour, il y a des commentaires de la communauté. C'est très important, nous allons noter ce qu'a dit Tijani. Nous recevons donc tous les commentaires et nous pouvons travailler ensemble pour obtenir des clarifications sur les différentes lois, textes juridiques, ce qui peut fonctionner, ce qui ne peut pas fonctionner, et donc répondre à toutes ces questions d'une manière transparente et travailler également avec les autorités de régulation. Il est important également travailler au niveau du PDP. Donc c'est une demande de ma part, que vous continuiez à travailler, de nous envoyer des questions et à nous poser des questions, à nous engager dans le débat. C'est quelque chose de très important pour qu'on puisse obtenir toutes les clarifications nécessaires.

TIJANI BEN JEMAA : Oui, Theresa.

YEŞİM NAZLAR : Tijani, s'il vous plaît, désolée de vous interrompre Tijani, mais vous avez beaucoup de distorsion dans votre micro. Peut-être que vous parlez trop près du micro ? Donc mettez-vous plus loin du micro parce qu'on vous entend très mal.

TIJANI BEN JEMAA : Est-ce que c'est mieux comme cela ?

YEŞİM NAZLAR : Non. Donc peut-être que vous devez baisser votre volume peut-être et également parler plus loin du micro pour ne pas le saturer. Ce serait très apprécié.

TIJANI BEN JEMAA : D'accord. Ce que je voulais dire, Theresa, c'est que ma remarque était quelque chose en rapport avec la question de Jonathan. Mais moi, je suis le modèle tel que vous nous l'avez demandé.

THERESA SWINEHART : Merci beaucoup Tijani, c'est noté.

JONATHAN ZUCK : Merci beaucoup Tijani de votre question, merci de ces encouragements. Vous savez, à At-Large, on s'exprime toujours, on dit ce que l'on pense. Et en effet, il ne faut pas doubler notre travail. Nous allons continuer à donner un retour et un feedback à Theresa à ce sujet.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, donc, pour le personnel ? Très bien, donc merci beaucoup de venir nous rejoindre. Merci beaucoup donc. Il y a beaucoup de choses qui se passent à

l'ICANN en ce moment et on vous remercie véritablement de votre participation. On l'appécie beaucoup. Merci.

THERESA SWINEHART : Merci à toutes et à tous.

TIJANI BEN JEMAA : Ma question est dans le chat maintenant.

JONATHAN ZUCK : Je vois votre question, oui, Tijani. Merci. Je dirais que la réponse est oui ; il peut y avoir plusieurs modèles d'accréditation pour les différentes parties qui auront besoin d'accéder au service. Je pense que vous avez tout à fait raison. Merci pour votre question. Bien.

Et bien maintenant, d'abord, je vais vous demander si vous avez d'autres questions. Si c'est le cas, dites-le moi. Nous avons une page wiki pour toutes les autres questions qui pourraient surgir. Et le personnel de l'ICANN répondra à ces questions pour que les autres personnes puissent voir les réponses et pas seulement les personnes qui participent à cet appel. Bien.

En tout cas, nous en sommes au point 5 de notre ordre du jour, à savoir les discussions à venir, le suivi de ces discussions sur les rédacteurs, les rapporteurs. Je ne sais pas, Alan, vous pouvez en

parler? Je n'ai pas de liste, je ne sais pas si vous avez des commentaires sur l'accès pour les données non-publiques, ce type de chose correspondant au point A. Vous voulez parler des rédacteurs pour le point Beaucoup? Alan Greenberg, je vous donne la parole.

ALAN GREENBERG :

Oui, merci. En général, je dirais que nous allons aborder ces points l'un après l'autre. S'il y a des commentaires, si quelqu'un est intéressé, c'est bien. Il y a des points sur lesquels nous devrions faire des commentaires. Si nous décidons cela, nous allons demander à quelqu'un de se charger de cela. Par exemple, les modèles d'accréditation et les modèles d'accès unifiés sont parmi ces points-là. Nous n'avons personne qui se soit présenté sur ces questions, donc il n'y a pas eu de commentaires, silence sur toute la ligne. C'est peut-être la bonne réponse mais je pense que ce serait bien qu'il y ait une analyse disant qu'il n'y a rien à dire sur ce point-là et dire que nous ne voulons pas commenter sur ces points. Cela m'étonnerait, quand même. Donc nous avons du travail à faire. Je ne dis rien.

Je ne sais pas si cela répond à votre question. En tout cas, sur le RGPD, sur tout ce qui concerne le RGPD, ce serait bien qu'il y ait quelqu'un qui prépare un commentaire, qui rédige quelque

chose et qui obtienne davantage de commentaires sur ce thème. Nous n'avons pas répondu aux différents commentaires, aux demandes de commentaires précédents. Voilà, c'est ce que vous voyez sur l'écran.

JONATHAN ZUCK : Merci Alan. Je crois que sur le RGPD, nous devons continuer à avancer. J'étais le rapporteur ou le rédacteur sur l'IPC BC, le modèle d'accréditation, le modèle d'accès. Donc je peux essayer de récupérer ces commentaires, de jeter un coup d'œil dessus en tout cas et voir ce que je peux faire. Est-ce que quelqu'un voudrait être responsable de la rédaction sur le modèle d'accès unifié par exemple ?

ALAN GREENBERG : Peut-être que nous n'avons rien de particulier à dire sur ce point-là et c'est bien. Je voudrais m'assurer que cela a été analysé et s'il y a eu une réflexion à ce propos.

JONATHAN ZUCK : Oui, nous devons prendre une décision concernant la nécessité ou pas de faire un commentaire.

ALAN GREENBERG : Il faut quelqu'un qui comprenne ce problème. Je sais que c'est seulement quelques personnes qui sont vraiment au courant. Il y a seulement quelques personnes qui sont au courant de ce problème.

JONATHAN ZUCK : Oui, vous avez raison. Bien.

L'autre point sur lequel nous devons nous pencher, c'est les choses qui ont été présentées de manière individuelle et pour lesquelles personne n'a pris la parole. Je ne sais pas si nous devons considérer que cela appartient à notre mission, si nous devons attendre. Je voulais que notre groupe prenne une décision en tant que communauté pour savoir si nous voulions répondre à certains commentaires ou s'ils étaient destinés à At-Large, [inintelligible] ou pas. Donc il y a des choses, comme par exemple la zone racine, les règles de génération d'étiquettes, ce type de choses. On peut dire que le silence est suffisant mais je me demande si c'est logique d'aborder ces thèmes. Est-ce que nous aurons le temps de le faire ? Est-ce que nous devons faire des commentaires ? Donc ici, nous avons une liste de commentaires et peut-être que il faudrait pendre la décision si nous ne voulons pas faire de commentaires sur ces points-là.

ALAN GREENBERG : Toutes ces choses-là beaucoup sont liées aux questions de l'IDN, les politiques qui existent depuis longtemps. Il n'y a pas eu de commentaires sur les règles de génération d'étiquettes pour des scriptes particuliers. Cela peut intéresser des gens qui s'y connaissent mais ce n'est pas un problème d'At-Large en général je dirais. On peut penser que les personnes qui ont participé à cela pensaient que nous devions faire une déclaration que nous n'avions pas faite encore. En tout cas, nous voulons donner au gens la possibilité de faire un commentaire s'ils veulent le faire, mais on n'en a pas fait pour le moment.

Les autres points, un exemple dans ce cas-là, ce serait les recommandations qui règlent les différents points. Et Satish peut-être voudra faire un commentaire là-dessus. Il y a différents scriptes comme le chinois dans lequel il y a différents caractères qui ont le même sens, donc on doit pouvoir les modifier. C'est presque équivalent mais pas tout à fait que lorsqu'on écrit en majuscules. Donc on peut écrire un nom de domaine en majuscule ou en minuscule, cela marche toujours ; mais la même chose dans une autre langue ne fonctionne pas. Cela peut varier et cela risque d'avoir un impact sur les utilisateurs finaux.

Il y a un autre point qui vient d'être ouvert maintenant sur les règles de génération d'étiquettes à partir de la zone racine. Si

quelqu'un veut prendre la parole sur ce point, c'est bien mais je pense que ce sont seulement les experts qui peuvent prendre la parole sur tout ce qui concerne l'IDN [inintelligible]. Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci Alan. Donc la question est est-ce que quelqu'un pense ici que nous devons faire des commentaires sur ces points-là ? Sinon, nous allons les retirer de notre liste ?

ALAN GREENBERG : Nous avons envoyé un message – cela a été envoyé hier, je crois – pour les règles de génération d'étiquette de la zone racine par exemple. C'est tout nouveau. Ces deux commentaires publics sont nouveaux. Normalement, nous devrions faire une déclaration formelle lors la prochaine réunion d'ALAC ou une recommandation lors de la prochaine réunion d'ALT. Ces réunions sont prévues pour bientôt donc nous pourrions commenter sur ces points. C'est la responsabilité. ALAC pourrait déléguer à ce comité, à ce groupe de travail si ce groupe de travail se réunit suffisamment souvent pour assumer cette responsabilité. On pourra en parler.

JONATHAN ZUCK : C'est ce que je suggérais, à moins que quelqu'un d'autre ait une autre recommandation sur ce point. Je pense que c'est une

responsabilité d'ALAC. Il doit y avoir une conversation mais on peut aussi demander à ce comité de prendre la décision.

ALAN GREENBERG : Ici, le groupe qui travaille sur le RGPD, l'EPDP, ce groupe-là, est-ce qu'il va se réunir suffisamment souvent pour prendre ce type de décision ? Ça, c'est la question.

JONATHAN ZUCK : Ce n'est pas encore clair. Nous allons y réfléchir. Nous ne sommes pas obligés de soumettre un commentaire pour le moment.

Tijani, quelle est votre opinion ?

ALAN GREENBERG : Je dirais que pour être clair, il faut faire quelque chose, quoi que ce soit.

JONATHAN ZUCK : Tijani, vous avez parole.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup Jonathan. Je pense que ce groupe de travail devrait s'occuper de la discussion et de la position de communauté At-Large, de ce qui se passe concernant les

politiques dans la communauté At-Large. Il y a deux choses très importantes qui ont lieu actuellement et nous devons nous concentrer sur ces problèmes. Nous n'avons pas beaucoup de ressources pour faire ce travail. Donc nous avons le WT5 qui permet de donner notre point de vue, notre opinion. Nous avons l'EPDP, nous n'avons pas de temps pour... Nous devons nous focaliser en tout cas sur ces deux thèmes et sur les procédures ultérieures aussi. Donc à mon avis, nous avons déjà trois domaines sur lesquels nous devons nous focaliser et c'est déjà largement suffisant. Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci. Je suis tout à fait d'accord avec vous, Tijani. Je crois qu'il faut voir un petit peu comment avancer. Je crois que nous devons voir quelle est la meilleure manière de gérer ces questions de processus de commentaires publics. Nous devons établir une date butoir pour faire nos commentaires sur le modèle d'accès et sur le modèle d'accréditation. Je vais en parler avec Evin pour voir quelle est la date butoir et je vous l'indiquerai pour que nous essayions de faire nos commentaires avant cette date. Bien.

Je crois que je vais revenir un petit peu à notre ordre du jour. Je crois que nous en sommes maintenant aux divers. Est-ce qu'il y a quelque chose que j'ai oublié ? Est-ce que quelqu'un à des

divers à ajouter à notre appel d'aujourd'hui ? Bien. Si ce n'est pas le cas, nous allons nous réunir à nouveau la semaine prochaine. Et nous allons récapituler ce que nous avons vu aujourd'hui. Nous allons élaborer notre ordre du jour pour la semaine prochaine. Nous enverrons une mise à jour à travers le courriel. Nous enverrons les actions à suivre aussi, la partie des notes à tout le monde à travers un courriel.

Merci à tous pour votre participation. Et s'il vous plaît, soyez actifs, ne baissez pas les bras. Nous allons travailler sur cet espace wiki peut-être pour parler, donc, de ces commentaires publics et voir un petit peu comment nous continuons à travailler dans ce domaine. En tout cas, merci à tous. Au revoir.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci, merci Jonathan, merci à tous. Au revoir.

YEŞİM NAZLAR : Cet appel est terminé. Merci. Bonne journée à tous !

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]